

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par une résolution de la Chambre des Communes, jeudi, le 9 décembre 1909, le Bill n° 21, "Une Loi concernant les heures de travail dans les travaux publics", présenté par M. A. Verville, M.P., fut référé à un comité spécial de la Chambre des Communes, composé des députés suivants:—

MM. Mackenzie King, Macdonell, Marshall, Prowse, Smith (Nanaimo), Staples et Verville.

Le comité se réunit pour s'organiser le 13 décembre 1909. M. Mackenzie King, ministre du Travail, fut élu président. A cette réunion, le comité décida de donner à toute personne qui le désirerait l'opportunité de soumettre des arguments pour ou contre la mesure proposée.

Le comité tint une deuxième assemblée jeudi, le 16 décembre. A cette séance l'on décida de demander la permission d'augmenter le personnel du comité, et par une résolution de la Chambre adoptée le 17 décembre, le nombre total des membres fut accru de sept à onze: MM. Broder, Knowles, Stanfield et Turcotte (Nicolet) étant choisis pour compléter le comité.

Afin d'aider le comité à obtenir des opinions spéciales il fut décidé d'adresser des copies du Bill aux diverses chambres de commerce, sociétés d'agriculture, Dominion Granges, union ouvrières et conseils des Métiers, compagnies de navigation et de transport, associations manufacturières et autres, copies accompagnées d'une lettre circulaire exprimant le désir du comité de connaître les vues de toutes les parties intéressées à la législation projetée. On décida de plus de s'assurer les services d'un expert qui s'occuperait à faire des recherches quant à la législation d'autres pays au sujet des heures de travail dans les travaux publics, les mesures prises pour légiférer et le degré de succès obtenu par la mise en vigueur de ces lois. Subséquemment, le professeur Skelton, de l'université Queen, fut engagé par le comité à ces fins. L'audition des témoins fut commencée à la réunion de vendredi, le 21 janvier 1910. A cette séance, le professeur Skelton fut le premier témoin interrogé.